

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026**N°2026-03-20**

Date d'affichage : 26-03-2026

Date de convocation : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane
M. FRUCTUS Caroline
M. MANCINI Cédric
M. POTIN Fabien
Mme CALLY Audrey
Mme ROSERAT Charlène

M. BERNARD Jérôme
Mme DUPAYRAT Sophie
Mme FAURE Flavie
M. CADOZ Grégoire
M. TAYAR Johny
Mme ESTEVE Justine

M. PISTRE Thierry
~~M. RUEZ Quentin~~
Mme DESBOS Blandine
~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~
M. DESBOS Julien
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

En application des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les membres du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le conseil d'administration doit se composer au minimum de 8 représentants, répartis en nombre égal entre les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire. Il précise qu'il n'y a pas de plafond pour le nombre maximal de membres et informe qu'il faut toujours respecter le même nombre de représentants et de représentants nommés.

Le maire a constaté qu'une seule liste de 6 candidats avait été déposée.


- 1 Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
- 2 Mme FAURE Flavie
- 3 Mme DUPAYRAT Sophie
- 4 Mme ESTEVE Justine
- 5 M. DESBOS Julien
- 6 M. RUEZ Quentin

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret
Le conseil entend que le Maire est président de droit du C.C.A.S

Sont élus avec 18 Voix et 1 bulletin NUL

- 1 Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
- 2 Mme FAURE Flavie
- 3 Mme DUPAYRAT Sophie
- 4 Mme ESTEVE Justine
- 5 M. DESBOS Julien
- 6 M. RUEZ Quentin

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 2 MARS 2026

N°2026-03-01

Date de convocation : 24-02-2026

Date d'affichage : 24-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ANTON Dorothée

M. VAN DORT Didier

M. CHAUDET Pierre

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

Mme ROSERAT Charlène

M. FROGET Bruno

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Demande de subvention dans la cadre de la campagne de stérilisation chats errants à la fondation Brigitte BARDOT

Monsieur le Maire rappelle la convention « prise en charge et gestion de colonies de chats libres sur la commune, » avec la fondation CLARA partenaire du groupe SACPA. Il rappelle que la fondation CLARA s'engage à se déplacer sur la commune pour assurer la pose des cages, la capture et le transport des chats errants vers la clinique vétérinaire pour le compte de la commune et assure également le retour des chats sur site. Il indique les prix appliqués pour la stérilisation et l'identification.

Castration avec identification mâle : 130€ , ovariectomie et identification : 150€, Ovario hystérectomie et identification : 180€ et euthanasie sanitaire : 80€

IL informe qu'à ce titre, une subvention sera demandée auprès de la fondation Brigitte BARDOT pour financer en partie la campagne sur la protection des animaux, lors de la stérilisation.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de faire une demande de subvention auprès de la fondation Brigitte BARDOT lors de la campagne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 12/03/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-10

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johnny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le maire explique qu'il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2026. Il rappelle la suppression progressive puis totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression a été compensée dès 2021, par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la commune.

Rappelle également que depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation, (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL **décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2026 et de laisser les taux d'imposition comme suit :**

- TAXE FONCIERE (bâti) : 28.21%
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 42.22%
- TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 14.42%

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET

Signé électroniquement par :

Clément CHAVET

Date de signature : 15/04/2026

Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-11

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

IL est exposé que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

DECIDE pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 40 000€ et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas 5% et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la collectivité *dans les actions intentées contre elle, (16° de l'article L2122-22 du CGCT)*
- 21° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L211-3
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les bâtiments petite enfance, intergénérationnel et pôle sportif.

Le conseil municipal charge le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-11

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

IL est exposé que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :


DECIDE pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 40 000€ et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas 5% et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la collectivité *dans les actions intentées contre elle, (16° de l'article L2122-22 du CGCT)*
- 21° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L211-3
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les bâtiments petite enfance, intergénérationnel et pôle sportif.

Le conseil municipal charge le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-12

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : VOTE DES INDEMNITES DES ELUS – maire et adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Monsieur le maire rappelle que les indemnités de fonction des élus sont fixées la CGCT, et calculées sur la base de l'indice brut terminal, soit depuis le 1/01/2026 IB 1027/IM 835.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire,

Etant entendu que des crédits sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la commune compte une population de 1 655 habitants ,

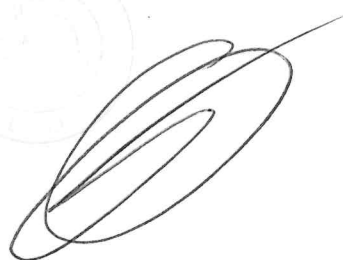

Le Maire rappelle à l'assemblée que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (*maximale*) du maire (55.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique), soit un maximum mensuel de 2 289.56€ Brut, et du produit de 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints, soit un maximum mensuel de 878.23€ Brut, pour un total à ne pas dépasser de 6 683.71€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** décide l'attribution de l'indemnité du maire et des adjoints, comme suit, avec effet au **21/03/2026** date de l'installation du conseil municipal.

- ✓ **Maire** : 44.05% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant mensuel FIXE de 1 810.68 € brut pour la durée du mandat.
- ✓ **Pour les 5 adjoints** : 14% de l'indice brut terminal de la fonction publique , soit un montant mensuel FIXE de 575.47 € brut pour chacun des **5 adjoints** pour la durée du mandat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le maire, C. CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-14

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT
AIN VEYLE REVERMONT**

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune auprès du syndicat Ain Veyle Revermont.

Un vote a bulletin secret a eu lieu.

Le conseil municipal a voté avec 19 voix pour :

Titulaires

M. CHAVET Clément

Mme Sophie DUPAYRAT

Suppléants :

M. Thierry PISTRE

M. Bernard GILLET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 29/04/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-15

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET :**VOTE DES DELEGUES REPRESENTANT LE SIEA - syndicat intercommunal et de e-communication**

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et deux suppléants pour représenter la commune auprès du syndicat intercommunal et de e-communication

Un vote à bulletin secret a lieu.

ONT été lus avec 19 voix Messieurs Clément CHAVET et Quentin RUEZ et 17 Voix pour M. Bernard GILLET :

Titulaire

M. Bernard GILLET : 17 Voix

Suppléants

M. Clément CHAVET : 19 Voix

M. Quentin RUEZ : 19 Voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 15/04/2026
Qualité : Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-16

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johnny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire, rappelle qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée, pour les Communes de moins de 3500 habitants, de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste (3 titulaires et 3 suppléants).

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. MANCINI Cédric

M. PISTRE Thierry

M. BERNARD Jérôme

Sont candidats au poste de suppléant :

M. GILLET Bernard
M. POTIN Fabien
Mme DIOT Doriane

Le conseil municipal, après vote à bulletin secret et dépouillement,

Proclame les **membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres les personnes suivantes, à l'issue de la désignation selon les modalités indiquées ci-dessus :

M. MANCINI Cédric
M. PISTRE Thierry
M. BERNARD Jérôme

Avec 17 voix Pour et 2 bulletins Nuls

Proclame les **membres suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres les personnes suivantes, à l'issue de la désignation selon les modalités indiquées ci-dessus :

M. GILLET Bernard
M. POTIN Fabien
Mme DIOT Doriane

Avec 17 voix Pour et 2 bulletins Nuls

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire, C. CHAVET



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-17

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johnny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : COMMISSION DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit élire par scrutin la liste des membres de la commission de Délégation Service Public, qui sera notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner un avis sur les soumissionnaires à admettre en négociation pour les procédures de concession par délégation de service public.

A noter que cette Commission sera également appelée à donner son avis sur les éventuels avenants supérieurs à 5 % sur les contrats de délégation de service public.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son représentant (en tant qu'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public), Président, **ET** de trois membres de l'assemblée délibérante élus.

L'assemblée délibérante doit donc élire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 3 membres titulaires et 3 suppléants.

En conséquence, le Maire présente une liste composée de :

- M. MANCINI Cédric – M. PISTRE Thierry – M. POTIN Fabien candidats titulaires ;
- Mme FRUCTUS Caroline- M. DESBOS Julien – Mme ESTEVE Justine candidats suppléants.

Le Conseil Municipal procède alors au vote.

Sont élus avec 17 voix et 2 nuls

- M. MANCINI Cédric – M. PISTRE Thierry – M. POTIN Fabien candidats titulaires ;
- Mme FRUCTUS Caroline- M. DESBOS Julien – Mme ESTEVE Justine candidats suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-19

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT DE LA CLECT

Le conseil municipal prend connaissance des compétences de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de la Dombes et la nécessité de désigner le représentant de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le Maire Clément CHAVET représentant de la CLECT pour la durée du mandat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 15/04/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-22

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. FRUCTUS Caroline

M. MANCINI Cédric

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ROSERAT Charlene

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme FAURE Flavie

M. CADOZ Grégoire

M. TAYAR Johny

Mme ESTEVE Justine

M. PISTRE Thierry

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme DESBOS Blandine

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. DESBOS Julien

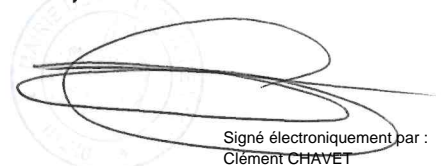
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : CONVENTION AVEC LA MAISON FAMILIALE RURALE LA VERNEE

Monsieur le Maire explique que pour pallier le manque de personnel technique, il est souhaitable de travailler avec la maison familiale rurale « la Vernée » de Péronnas, pour une assistance sur les travaux de mise en place de la végétation et de fleurissement en lien avec le programme des jeunes en formation. Il donne lecture de la convention établie entre la commune et l'établissement d'enseignement privé. Le CFA s'engage à réaliser le chantier et à apporter le petit matériel nécessaire à la réalisation de ce travail. La commune s'engage à acheter les végétaux, fleurs, terreau etc. Monsieur le maire explique qu'un bon d'achat de 700€ sera le bienvenu, permettant d'équiper les ateliers de nouveaux matériels aux profits des jeunes en formation. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable, et donne tous pouvoirs au maire pour la signature de ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 15/04/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-18

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johnny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES ELUS ET D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES BENEFICIAIRES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** :

-désigne Mme Flavie FAURE comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale ;

-désigne Mme Véronique BESSARD comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET

Signé électroniquement par :

Clément CHAVET

Date de signature : 15/04/2026

Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 31 MARS 2026

N°2026-03-21

Date de convocation : 26-03-2026

Date d'affichage : 26-03-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : Mme ABRAM-PASSOT pouvoir à M. Thierry PISTRE, M. RUEZ Quentin pouvoir à DUPAYRAT Sophie
Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. BERNARD Jérôme

M. PISTRE Thierry

M. FRUCTUS Caroline

Mme DUPAYRAT Sophie

~~M. RUEZ Quentin~~

M. MANCINI Cédric

Mme FAURE Flavie

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

M. CADOZ Grégoire

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

Mme CALLY Audrey

M. TAYAR Johny

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : HONORAIRE ARCHITECTE ET COORDINATEUR SPS

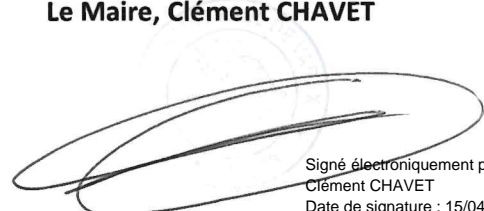
Monsieur le Maire explique que dans le cadre des futurs travaux de rénovation de la toiture de l'église, il convient de prendre un architecte en tant que maître d'œuvre pour le suivi des travaux et de prendre un coordinateur SPS dans le cadre de la sécurité et de la protection de la santé.

Donne lecture des propositions reçues : Cabinet D'AR JHIL pour HT 24 160.00€ soit TTC 29 016.00€ et le cabinet Qualiconsult sécurité pour HT 5 590.00€ et TTC 6 708.00€

Après avoir écouté l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs au maire pour les signatures des actes d'engagements et valide les deux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 15/04/2026
Qualité : Maire